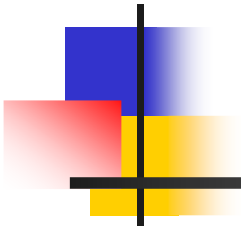


II. La classification de la population

A. Les principes de construction des
Professions et **C**atégories **S**ocioprofessionnelles (PCS)





1) L'origine des PCS

- Le but recherché était de classer l'ensemble de la population en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine **homogénéité sociale**





Une nomenclature structurée en trois niveaux emboîtés

- **Groupes socioprofessionnels**
- **Catégories socioprofessionnelles**
- **Professions**



Les groupes socioprofessionnels

- **6 pour les actifs**
- **2 pour les inactifs**



Les actifs sont classés dans les groupes 1 à 6

Groupe 1 : Agriculteurs exploitants (AE)

Groupe 2 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (ACCE)

Groupe 3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)

Groupe 4 : Professions intermédiaires (PI)

Groupe 5 : Employés (E)

Groupe 6 : Ouvriers (O)

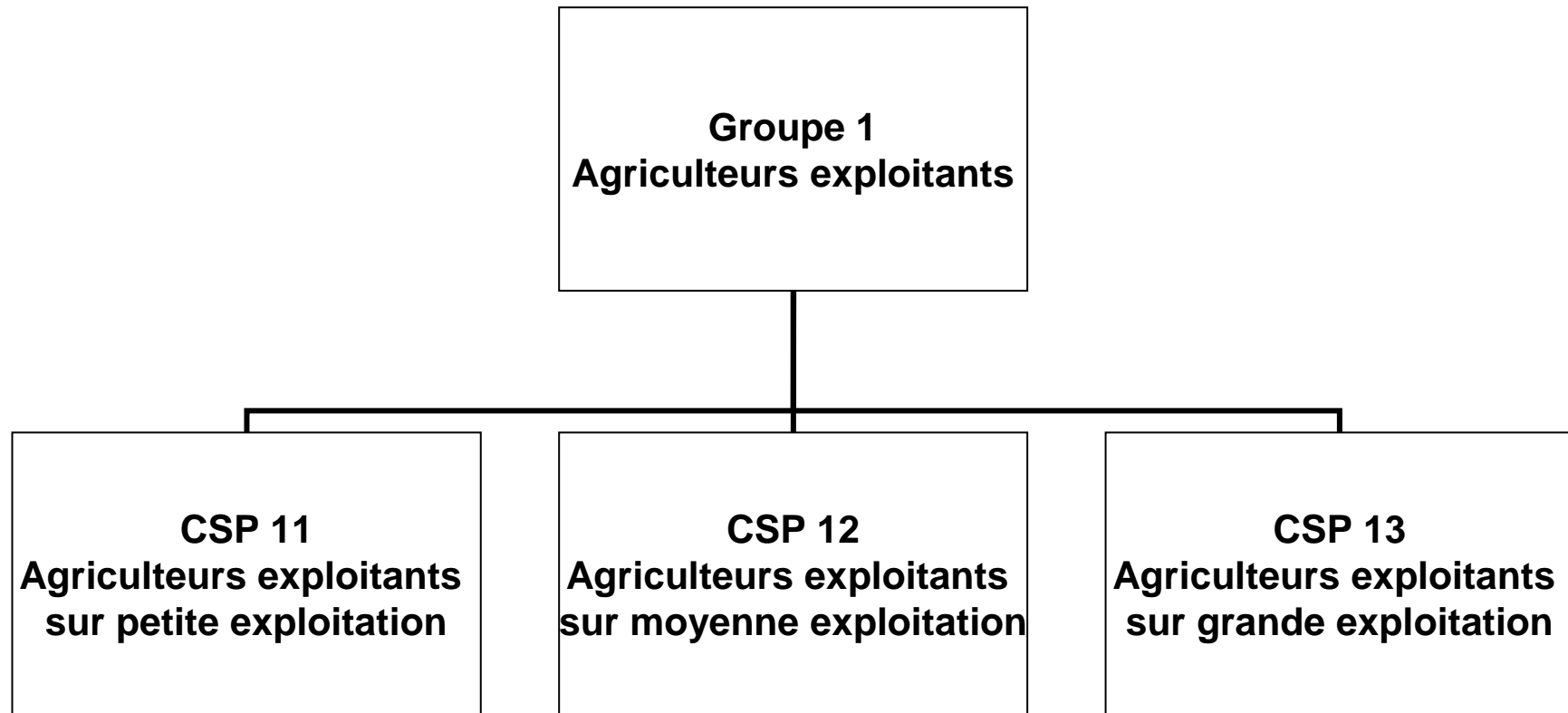


Les inactifs sont classés dans les groupes 7 et 8

- **Groupe 7 : Retraités (R)**
- **Groupe 8 : Autres personnes sans activité professionnelle (APSAP)**

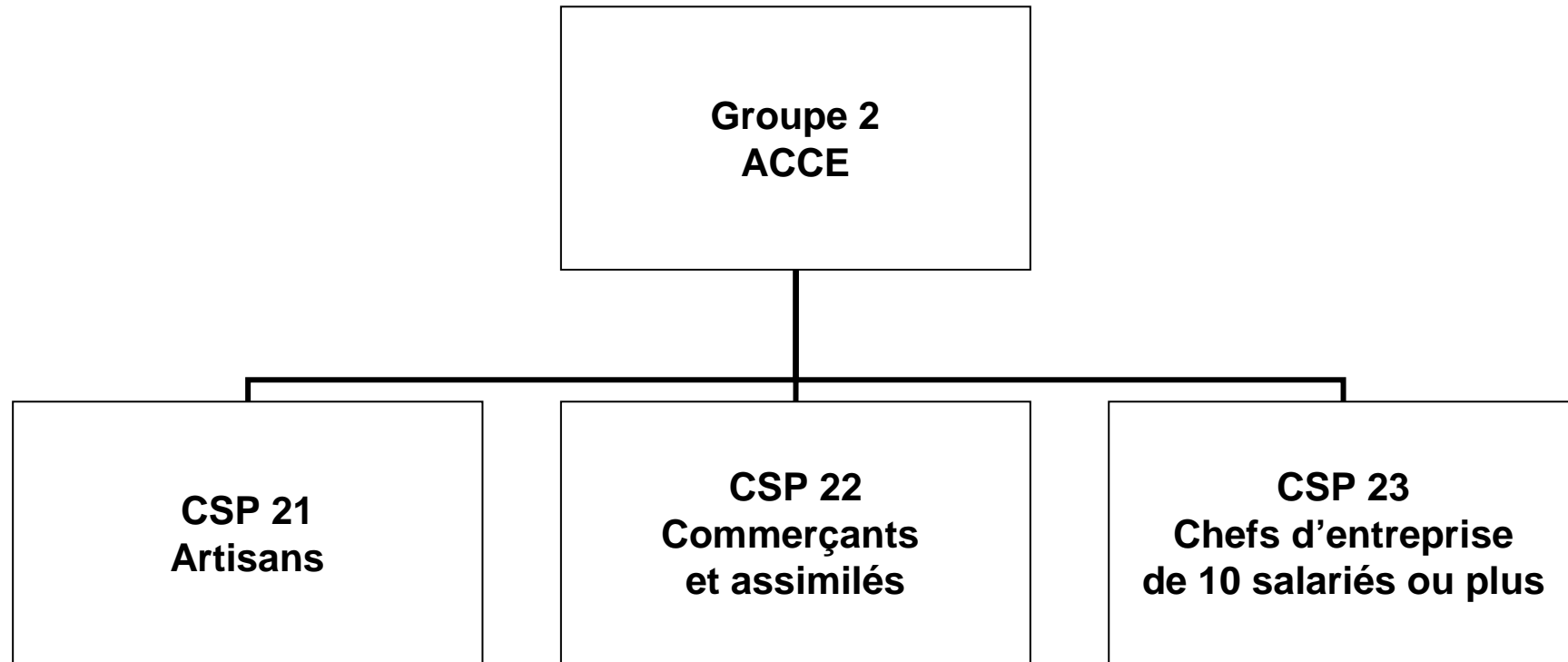


Exemple 1

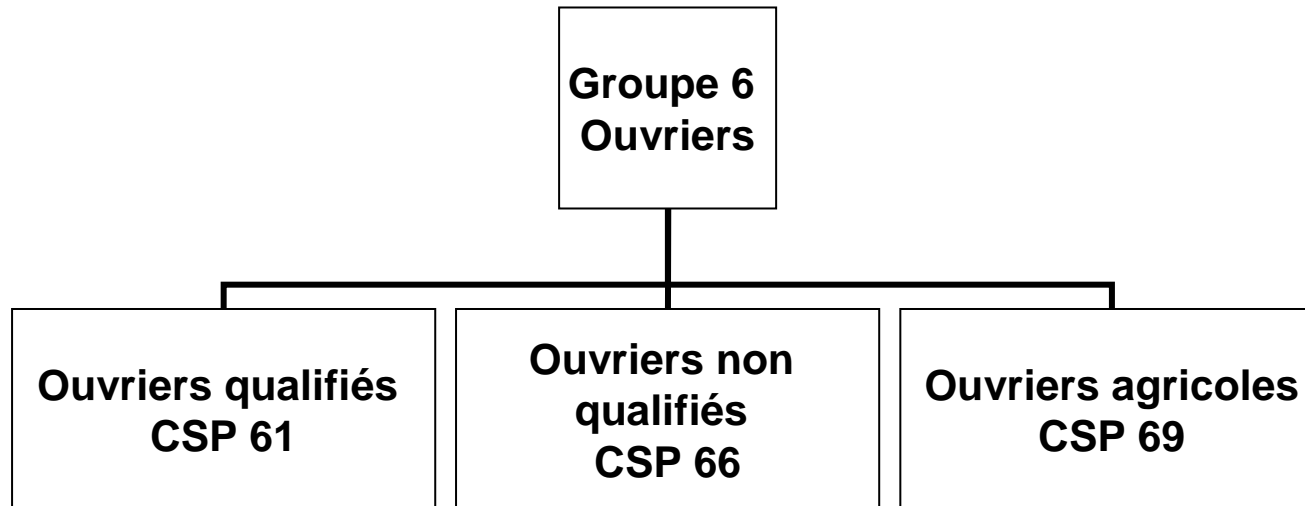




Exemple 2

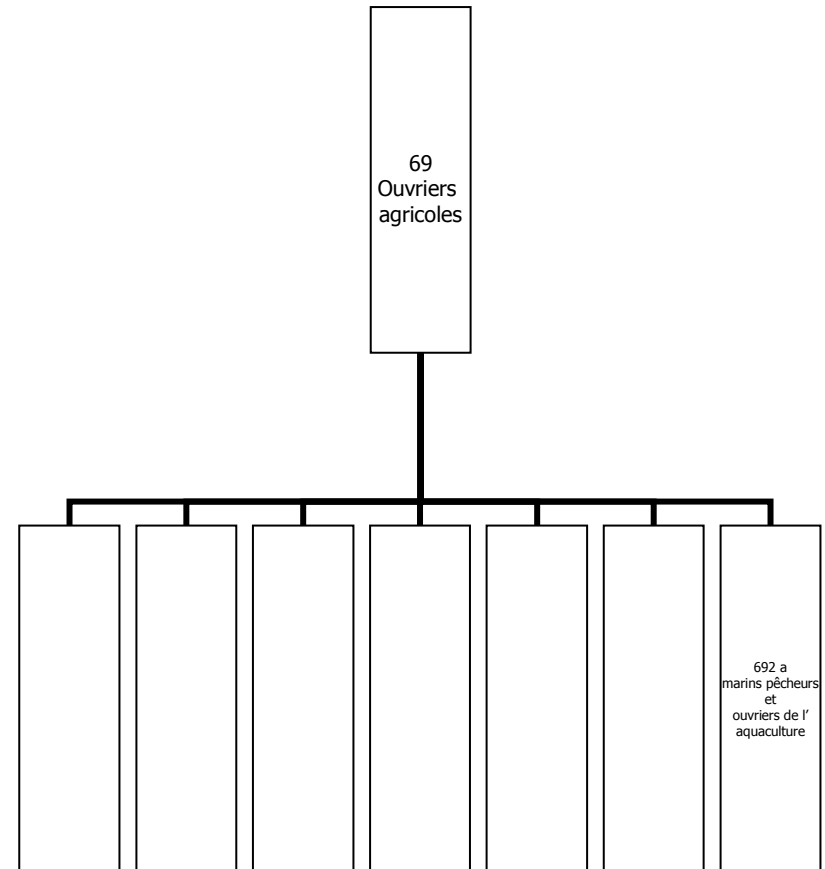


Exemple 3



Que contient la CSP 69 ?

- La CSP « 69 ouvriers agricoles » regroupe 7 sous-ensembles
- Que contient les sous-ensembles ?
Des professions





Que contiennent les CSP ?

- **Les CSP regroupent des « familles de professions » qui elles-mêmes regroupent des métiers**
- **Ainsi, la CSP69 « ouvriers agricoles » regroupe 7 « familles de professions » : des « ouvriers de l'élevage » (691b) aux « marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture » (692a) en passant par les « ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture » (691f)**
- **Plus précisément encore, un berger ou un garçon d'écurie sont dans le sous-ensemble 691b alors qu'un matelot sur bateau de pêche est classé dans le sous-ensemble 692a**



2) Les critères de classement

Ils sont multiples...

- **Situation vis-à-vis de l'activité (actifs/inactifs) ?**
⇒ Ce premier critère distingue les groupes 1 à 6 des groupes 7 et 8
- **Statut (indépendants/salariés) ?**
⇒ Ce critère est essentiel pour distinguer les groupes 1 et 2 des groupes 3 à 6
- **Secteur d'activité (I, II ou III) ?**
⇒ C'est ce qui distingue le groupe 1 des autres groupes
- **Niveau hiérarchique/de responsabilité/de qualification ?**
⇒ C'est ce qui permet d'introduire une distinction entre les groupes 3 (niveau élevé de qualification), 4 (situation intermédiaire dans l'organigramme de l'organisation productive), 5 et 6 (base de la pyramide hiérarchique)
- **Autres critères: taille de l'entreprise, employeur privé/public, travail artisanal/industriel**

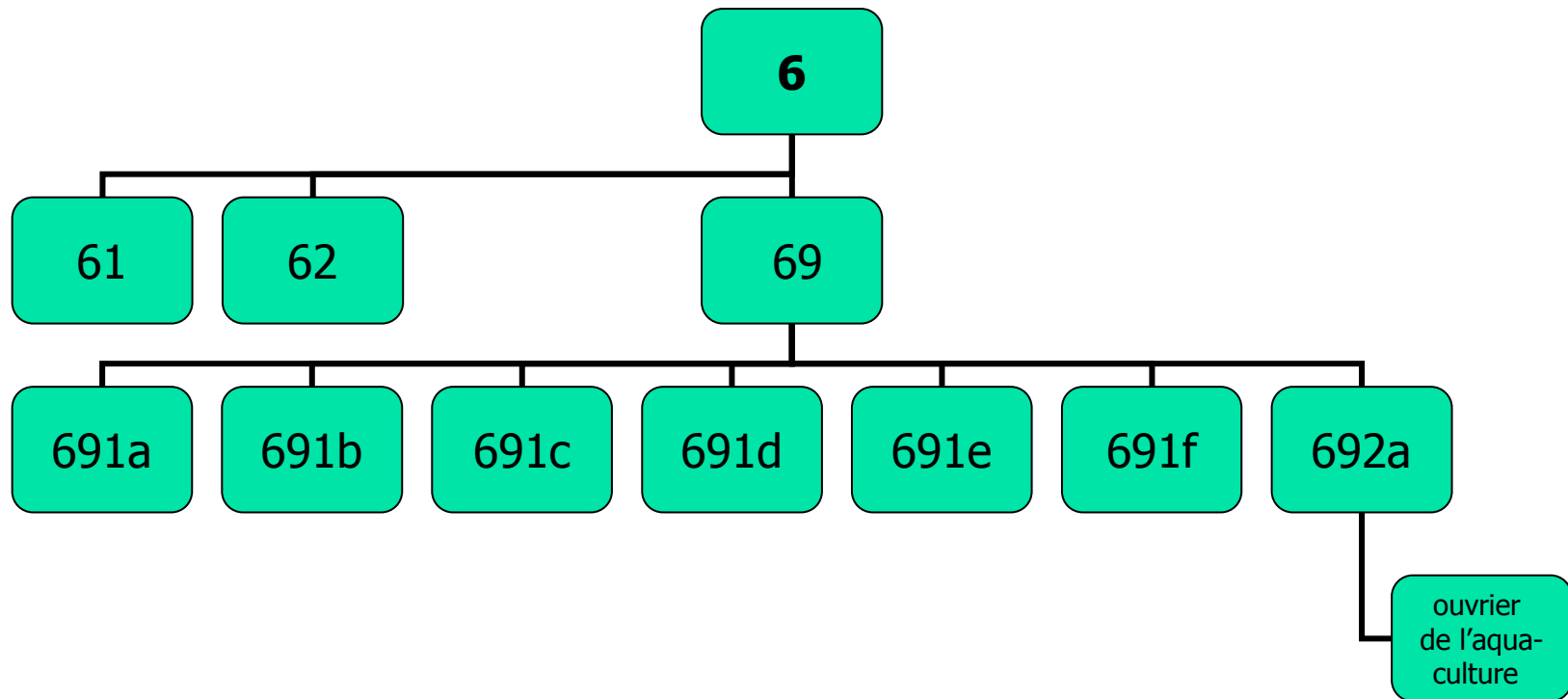


Récapitulons

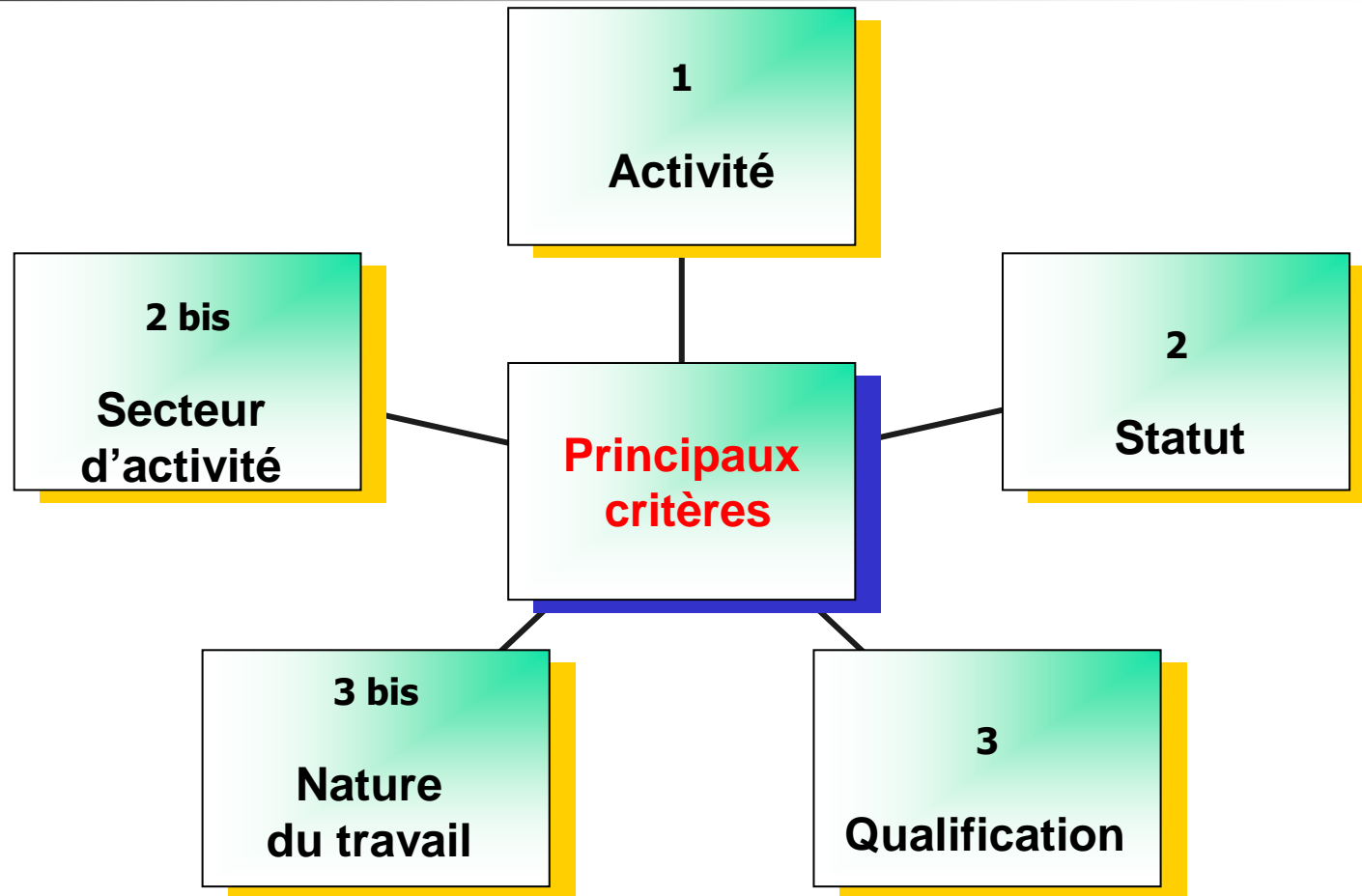
- Des groupes socioprofessionnels, au nombre de 8 (code à 1 chiffre)
- Des CSP, plusieurs dizaines (code à 2 chiffres)
- Des (« familles de ») professions, plusieurs centaines (code à 3 chiffres + une lettre)
- Des métiers, plusieurs milliers

Synopsis

Les PCS : une construction arborescente



Synopsis des principaux critères retenus par l'Insee



Exercice 1



**Classer les exemples
ci-contre dans le bon groupe
socioprofessionnel**

- **Cultivateur de céréales**
- **Secrétaire à la retraite**
- **Boulangier**
- **Soudeur sur chaîne de montage**
- **Caissière de supermarché**
- **Collégien**
- **Contremaître**
- **Chef du personnel / DRH**



Exercice 2

**VRAI
ou
FAUX ?**

- 1) Les AE et les ACCE sont des « entrepreneurs »
- 2) Le niveau de revenu est un critère de classement de la nomenclature de l'Insee
- 3) Les PI se situent à un niveau hiérarchique intermédiaire
- 4) Les ouvriers et les employés reçoivent plus d'ordres qu'ils n'en donnent
- 5) Un cadre au chômage est dans le groupe 8
- 6) Les groupes 3 à 6 regroupent des salariés (sauf exceptions)



Exercice 3

- 1) Chassez l'intrus dans la liste suivante:
médecin-généraliste, avocat, notaire, directeur du personnel (ou « DRH »), chirurgien-dentiste.**
- 2) L'appellation « Professions libérales » pourrait-elle convenir pour qualifier quatre des cinq éléments de la liste ci-dessus ? Justifiez.**
- 3) Dans quel groupe socioprofessionnel pourrait-on classer ce sous-ensemble ? Justifiez.**
- 4) Pourquoi ne sont ils pas plutôt dans le groupe 2, vu leur statut ?**

Exercice 4



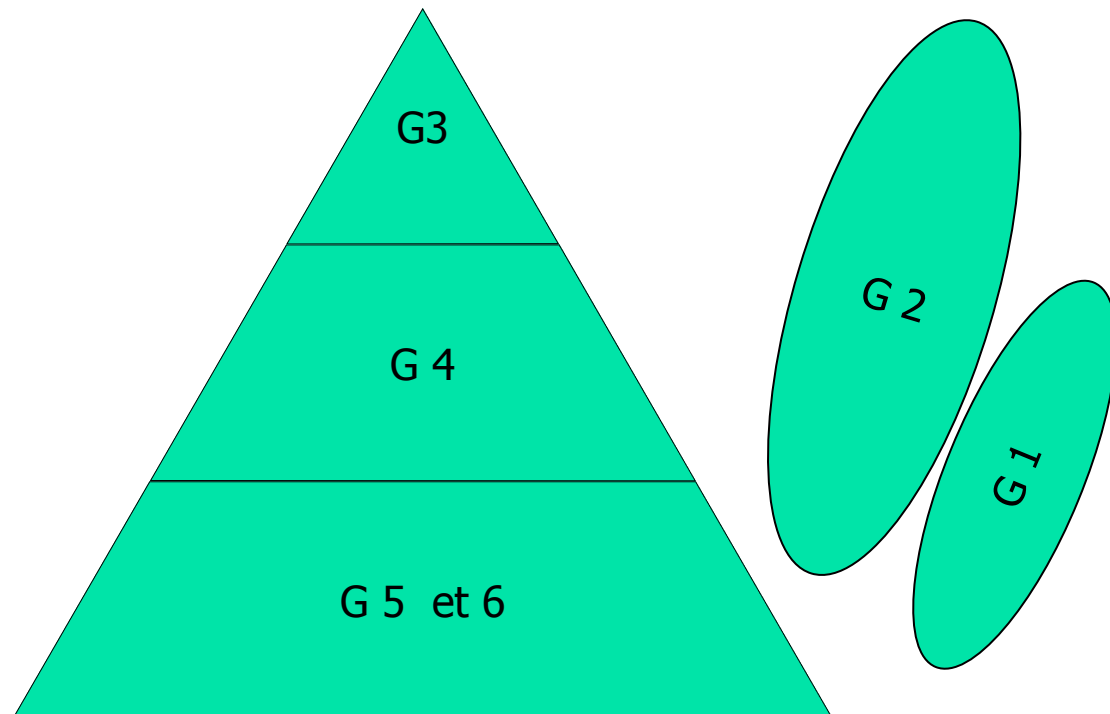
Dans quels groupes socioprofessionnels classez-vous les personnes ci-dessous ? Justifiez.

- **Juge d'instruction**
- **Greffier**
- **Journaliste**
- **Agent d'entretien dans une prison**
- **Détenu condamné à 20 ans de prison**
- **Commissaire de police**
- **Agent de police**
- **Éducateur spécialisé dans la réinsertion**
- **Avocat**



Exercice 5

Montrez la pertinence de ce schéma inspiré des travaux de L. Chauvel



II. La classification de la population



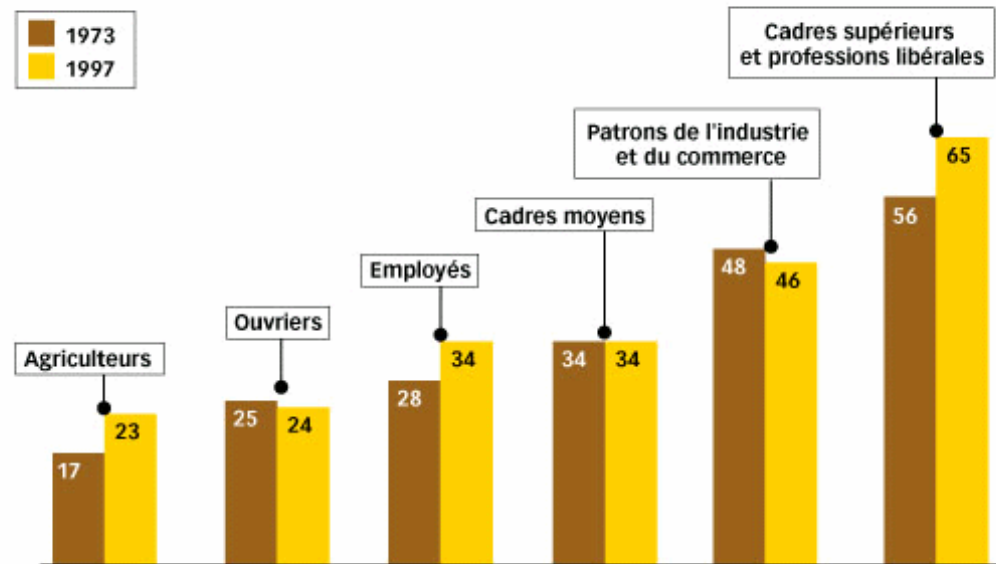
B. Intérêt et limites de l'outil

1) Les PCS pour repérer les groupes sociaux

- L'utilisation des PCS facilite la description des pratiques sociales.
- Les inégalités de revenus, de patrimoine, de consommation ainsi que les différences de modes de vie sont mieux cernés

Fréquentation des **musées** : plus de cadres supérieurs, moins d'ouvriers

Part des personnes qui sont allées au musée au moins une fois dans l'année, selon la catégorie socioprofessionnelle, en %



Source : ministère de la Culture, enquêtes sur les pratiques culturelles, 1973 et 1997



2) Des PCS au pouvoir explicatif limité, et parfois hétérogènes

Nous verrons lors du TD n°3 les limites de la classification des Professions et Catégories Socioprofessionnelles

Groupe 2 : ce vendredi 21 septembre / Groupe 1 : mardi 25 septembre

Travail à faire pour lundi 24 septembre !!

DOCUMENT 17 p. 100, répondre aux 6 questions